

Depuis le 13 mars dernier, la communauté universitaire doit s'adapter aux mesures mises en place pour réduire la propagation de COVID-19. Parmi celles-ci, la transition vers un mode de formation principalement à distance laisse définitivement sa marque sur les étudiantes et étudiants de premier cycle à l'Université Laval. Depuis le début du processus, et plus particulièrement depuis le passage de la Capitale-Nationale au niveau d'urgence rouge, plusieurs voix se sont élevées en ce sens.

Alors que la session d'automne 2020 tire à sa fin, la CADEUL a désiré se doter d'une réflexion mettant de l'avant les enjeux vécus par la communauté étudiante de premier cycle à l'Université Laval, et proposer des solutions à ceux-ci. Le présent document fera donc d'abord état des situations rapportées, en s'attardant d'abord à la *Recherche sur le bien-être en temps de COVID-19* faite par l'Association étudiante des sciences de l'administration (AÉSAL), et en faisant des liens entre celle-ci et l'étude *Sous ta façade* publiée en 2019, puis en soulevant des cas de figures fréquents du Bureau des droits étudiants (BDE) durant la session. Ensuite, des pistes de solution seront élaborées, et feront l'objet de recommandations.

Enjeux vécus par la communauté étudiante

Il est à noter que, la *Recherche sur le bien-être en temps de COVID-19* de l'AÉSAL ne portant que sur les étudiantes et étudiants en sciences de l'administration, il ne faut pas interpréter les lignes qui suivront comme une généralisation à l'ensemble de la communauté étudiante. Il est possible que certaines problématiques soient, par la force des choses, sur ou sous représentées dans l'échantillon des sciences de l'administration. Ainsi, l'approche utilisée visera plutôt à déterminer la présence de certaines problématiques, sans tenter d'en extrapoler la fréquence. Des liens seront faits entre cette enquête et le rapport spécifique aux étudiantes et étudiants de premier cycle de l'Université Laval réalisée lors de l'enquête *Sous ta façade* de l'Union étudiante du Québec.

Santé psychologique

Dans son étude, l'AÉSAL a posé aux répondantes et répondants plusieurs questions visant à établir une image de leur santé psychologique. Il a tout d'abord été demandé aux étudiantes et étudiants si les mesures sanitaires renforcées depuis le passage en zone rouge ont nui à leur santé psychologique. Les résultats permettent de déduire qu'en effet, les étudiantes et étudiants ont perçu un impact négatif sur leur santé psychologique. Le constat est similaire en ce qui a trait à l'épuisement émotionnel, où l'on constate que les répondantes et répondants croient ressentir davantage d'épuisement émotionnel qu'auparavant. Finalement, l'indicateur *Kessler psychological distress scale (K6)* a été utilisé pour mesurer la détresse psychologique vécue. Il est à noter que l'indicateur est à cheval entre un niveau de détresse modéré et sévère (Simard et Paquin-Piché, 2020, p. 19).

Parallèlement, dans l'*Avis sur la santé psychologique étudiante de premier cycle à l'Université Laval*, les résultats du rapport spécifique à la CADEUL indiquent que le sentiment de solitude est un important prédicteur autant de la détresse psychologique que de l'épuisement émotionnel. Les résultats de l'étude de l'AÉSAL corroborent donc avec les données déjà existantes. Le sentiment de solitude, en ce sens, est alors un important facteur à considérer dans les réflexions à venir (Bourque et Hautval, 2020).

Qualité perçue de l'enseignement

Dans les résultats du questionnaire de l'AÉSAL, on constate aussi que la qualité perçue de l'enseignement est réduite avec la pandémie (Simard et Paquin-Piché, 2020, p. 14). Parallèlement, l'enquête demandait aux répondantes et répondants la formule d'enseignement qu'elles et ils souhaitaient avoir lors des prochaines sessions, et le rapport met cette statistique en parallèle avec l'offre de cours qu'elles et ils mentionnaient. Plusieurs disparités sont visibles. Notons les cas spécifiques des cours donnés selon les formules présentiel-hybride, distance synchrone (avec séances diffusées en différé) et comodaux, où la proportion actuelle est moindre que la proportion souhaitée. Notons aussi les cours à distance asynchrone, qui se retrouvent dans la situation inverse, autrement dit, que les répondantes et répondants ont plus souvent des cours dans cette formule que ce qu'elles et ils souhaitent (Simard et Paquin-Piché, 2020, p.15).

Cas du Bureau des droits étudiants

Il est à noter que les services offerts par le BDE sont absolument confidentiels. En ce sens, l'objectif de la présente section sera de faire ressortir les grandes lignes des problématiques vécues, et seulement dans les cas où les demandes à cet effet étaient fréquentes et répandues. Ainsi, les enjeux qui seront soulevés ont été observés dans plusieurs cours, dans plusieurs facultés et par plusieurs personnes.

Tout d'abord, un flou a été maintes fois signalé entourant les modalités des évaluations cet automne. En effet, avec le passage en zone rouge, plusieurs examens qui devaient initialement se dérouler en personne ont dû être changés en l'espace de quelques heures. Cette situation, rarement bien planifiée, a causé beaucoup d'incertitudes pendant les quelques jours qui ont suivi l'annonce du gouvernement.

Ensuite, et de façon générale, plusieurs mesures n'ont pas été appliquées uniformément par le corps enseignant. Dans les mesures, on retrouve notamment plusieurs consignes qui avaient été mises en place dès le début de la session pour encadrer la télésurveillance des cours et des évaluations. Le non-respect de celles-ci a été à de multiples fois rapporté au BDE, puis aux autorités compétentes au sein de l'Université.

Dans une autre optique, une incertitude plane sur l'application de certaines politiques et consignes. Plusieurs situations de bris de politiques, notamment celle de l'enseignement à distance, ont été rapportées au Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes.

Un dernier enjeu, souvent rapporté depuis la session d'hiver dernier, est l'accès aux copies d'examens par les étudiantes et étudiants. Bien que ce droit soit inscrit au *Règlement des études*, il s'accompagne cependant de la restriction que la consultation doit se faire « dans le respect, le cas échéant, des conditions nécessaires au maintien de la validité des instruments utilisés. » (Université Laval, 2020, art. 314). Concrètement, cela signifie qu'une enseignante ou un enseignant peut refuser la consultation si celle-ci remettrait en doute la validité de l'examen. Plusieurs membres du corps enseignant se sont prévalus de cette clause, considérant que la consultation électronique ouvrait la porte à la diffusion de leurs examens. Ainsi, plusieurs étudiantes et étudiants se sont retrouvés sans aucune rétroaction sur leurs évaluations.

Solutions proposées

Les solutions proposées ici seront divisées en deux blocs distincts, visant chacun un objectif différent. Le premier visera spécifiquement la formule d'enseignement afin de s'attaquer aux problématiques de sentiment de solitude et de qualité perçue de l'enseignement. Ensuite, le deuxième bloc visera la diffusion de l'information pour tenter d'offrir une solution préventive aux enjeux rapportés au BDE.

Formule d'enseignement

À la suite de l'analyse faite précédemment, un constat s'impose : la formule d'enseignement à pleinement à distance pose un problème. Pour tenter d'enrayer le sentiment de solitude, ainsi que pour permettre une meilleure expérience pour les étudiantes et étudiants, la CADEUL croit qu'il faut, dans un contexte où les mesures sanitaires l'autorisent, permettre aux étudiantes et étudiants une présence partielle sur le campus. Celle-ci pourrait se faire notamment aux moyens des cours en mode comodal ou présentiel-hybride, qui permettent une présence sur le campus qui ne serait pas forcément récurrente de semaine en semaine. Exploiter ces modes de formations à cette fin permettrait non seulement de contrôler facilement le nombre d'étudiantes et étudiants sur le campus pour respecter toutes les normes sanitaires en vigueur, mais aussi d'offrir aux étudiantes et étudiants l'occasion d'interagir avec leurs collègues et avec leurs enseignantes et enseignants. En ce sens, la CADEUL recommande :

Recommandation 1.

Que l'Université Laval offre autant que possible de la formation dans des modes d'enseignement permettant une participation en personne, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Il est cependant difficile d'assumer que seulement via l'offre de formation, l'Université Laval pourra permettre à l'ensemble des étudiantes et étudiants d'avoir quelques opportunités de participer à des activités universitaires sur le campus. En ce sens, la CADEUL croit qu'il serait pertinent que l'Université Laval voie à diversifier les activités qui permettront de participer partiellement en personne. On peut par exemple imaginer que des activités de tutorat en format comodal, ou encore des séances de discussion entre enseignantes et enseignants et étudiantes et étudiants permettraient à une vaste majorité de bénéficier d'un minimum d'activité durant leur session. À cette fin, la CADEUL recommande :

Recommandation 2.

Que l'Université Laval offre des activités universitaires permettant une participation partiellement en personne diversifiée, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Diffusion de l'information

Parmi les problématiques qui ont été rapportées, on constate que plusieurs sont au moins partiellement causées par un manque d'information. On distingue ici deux contextes où il y a défaillance : l'information destinée à la communauté étudiante, et l'information destinée au corps enseignant. Dans le premier cas, la CADEUL croit que l'Université Laval a tout avantage à transmettre l'information en amont du besoin. Par exemple, le flou soulevé pour les modalités d'examens aurait pu être évité si les consignes qui accompagnent un éventuel passage en zone rouge étaient connues d'avance. Un tel exercice aurait aussi l'avantage de permettre à la communauté d'identifier les problématiques que les nouvelles consignes causeront avant que celles-ci n'entrent en application. Une faiblesse qui peut cependant être soulevée dans cette approche est que les consignes ont tendance à évoluer rapidement, et ne relèvent pas de l'Université mais du Ministère de l'enseignement supérieur. Bien que ces changements

demeurent une inquiétude valide, nous considérons que plusieurs informations disponibles, notamment pour les niveaux d’alerte, sont suffisantes pour émettre des lignes directrices, et que celles-ci seraient très bénéfiques, quitte à laisser certains détails volontairement non définis lorsqu’il n’y a pas d’autres solutions. En ce sens, la CADEUL recommande :

Recommandation 3.

Que l’Université Laval produise et diffuse un Guide des impacts des directives sanitaires possibles sur les activités d’enseignement.

En outre, l’information destinée au corps enseignant pose aussi ses défis. Ceux-ci relèvent cependant beaucoup plus de la communication et de la réception de cette information par ses destinataires. En ce sens, la CADEUL croit que l’Université Laval doit réfléchir à des façons de s’assurer que les membres du personnel enseignant reçoivent et prennent connaissance des consignes. Elle pourrait, par exemple, réfléchir à se doter d’un mécanisme de confirmation de réception des consignes émises. Un tel système a d’ailleurs été utilisé pour les consignes transmises aux étudiantes et étudiants au début de la session.

Recommandation 4.

Que l’Université Laval s’assure que les consignes émises soient connues et appliquées par l’ensemble du corps enseignant, notamment pour protéger les droits des étudiantes et étudiants.

Bibliographie

Bourque, M.-L., Hautval, M. (2020). Avis sur la santé psychologique étudiante au premier cycle à l’Université Laval. Récupéré de https://cadeul.com/wp-content/uploads/2020/07/CAE_20_03_13_Avis_sant%C3%A9_psy_propre.pdf.

Simard, É., Paquin-Piché, P. (2020). Recherche sur le bien-être en temps de COVID-19. Québec : Association étudiantes des sciences de l’administration de l’Université Laval.

Université Laval. (2020). *Règlement des études*. Récupéré de https://www.ulaval.ca/sites/default/files/notre-universite/direction-gouv/Documents%20officiels/R%C3%A8glements/Reglement_des_etudes.pdf